

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLICÉFAI - 990837 - AFR 32/16/99

Informations complémentaires sur l'AU 215/99 (AFR 32/13/99 du 23 août 1999)

Avertissement: Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PROCÈS INIQUÉ

KENYA	Tony Gachoka, rédacteur en chef du journal <i>The Post on Sunday</i>
--------------	---

Londres, le 4 novembre 1999

Tony Gachoka a bénéficié d'une grâce présidentielle et a été remis en liberté le 3 novembre 1999 deux mois et demi après avoir été incarcéré, alors qu'il avait été condamné à une peine de six mois d'emprisonnement pour outrage à magistrat. En vertu de la législation kenyane, le chef de l'État est habilité à gracier tout condamné emprisonné.

La libération de Tony Gachoka fait suite à des pressions nationales et internationales exercées en sa faveur, et intervient peu avant la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, qui doit débiter en Afrique du Sud la semaine prochaine.

Ce journaliste avait été incarcéré après avoir publié des articles dans lesquels il accusait de corruption certains représentants de l'appareil judiciaire. Amnesty International ne prenait aucunement position sur le contenu de ces articles, mais elle craignait que Tony Gachoka n'eût été condamné au terme d'un procès inique.

Merci beaucoup à tous ceux qui ont envoyé des appels en faveur de cet homme. Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Action urgentes.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait
foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*